

## RADIOFREQUENCES / APPEL A LA VIGILANCE

L'Afsset (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail) rompt avec un discours lénifiant en parlant d'effets biologiques des ondes électromagnétiques. Dans le doute, elle demande que tout soit fait pour réduire notre exposition à ces ondes.

« **Une onde de choc.** » C'est par ces mots que les associations concernées par l'environnement ont accueilli l'avis sur les radiofréquences rendu par l'Afsset. Il est vrai que, pour la première fois, l'Agence fait état d'effets des radiofréquences, ces ondes électromagnétiques émises notamment par les téléphones portables ou sans fil, les antennes relais, le matériel wi-fi. Deux ans de travail ont été nécessaires aux experts qui ont passé au crible 3 500 publications sur la question.

« Certaines études incontestables montrent des effets biologiques, a déclaré Martin Guespereau, directeur de l'Afsset. D'autres ne montrent rien. Nous ne sommes pas dans le tout noir ou tout blanc, il y a des éléments dans les deux sens. »

### On ne peut plus ne rien faire

Les effets biologiques, constatés *in vitro*, sur l'animal ou plus rarement sur l'homme, sont visibles au niveau de la cellule et les experts ne peuvent pas, dans l'état actuel des connaissances, les traduire en risques de maladies. Pour autant, ils se refusent à les ignorer, d'autant que certaines études épidémiologiques montrent également un risque accru, en cas d'exposition prolongée aux radiofréquences. Sur la population générale, quelques publications évoquent un accroissement des gliomes (un type de tumeur au cerveau) après 10 ans d'utilisation des téléphones mobiles. Chez les professionnels— militaires intervenant sur des radars, par exemple— c'est un excès de lymphomes ou de leucémies qui est constaté par certaines recherches. « Est-ce le début de l'émergence d'un signal sanitaire ? » s'est interrogé Martin Guespereau. **En tout cas, l'Afsset considère qu'on ne peut plus ne rien faire. Il faut lever les incertitudes, lancer des recherches sans perdre de temps et en se posant les bonnes questions.**

Parmi les priorités, les experts estiment qu'il faut développer les études épidémiologiques, en particulier concernant les effets des radiofréquences sur le développement de l'enfant ou sur la reproduction. Surtout, l'Afsset recommande que l'on diminue autant que possible l'exposition des Français à ces ondes. « Quand on dispose de signaux qui montrent un effet et que l'exposition peut être réduite, cette réduction doit être mise en œuvre. » estime Martin Guespereau.

### Mesurer l'exposition des riverains

Ainsi, les débits d'absorption spécifiques (DAS) des appareils — leur puissance d'émission — devraient être diminués au maximum (voir les DAS de quelques 200 téléphones). L'Agence estime également que l'obligation de préciser le

DAS, que respectent les fabricants de téléphones mobiles, devrait aussi être mise en œuvre sur les autres appareils tels que téléphones sans fil ou baby phones. Elle propose la mise en place de labels plus intelligibles par les consommateurs pour traduire le niveau de DAS. Autre souhait : que l'efficacité des prétendus dispositifs anti-ondes soit évaluée et portée à la connaissance du public. Faute de quoi, s'est insurgé Martin Guespereau, « c'est la porte ouverte à tous les charlatanismes ». Côté antennes, l'avis recommande que l'exposition des riverains soit mesurée beaucoup plus précisément et qu'une cartographie soit établie. « Aujourd'hui, nous disposons de 2 000 mesures par an pour 70 000 antennes. Ces mesures sont opérées au petit bonheur la chance, lorsqu'un citoyen le demande, a regretté Martin Guespereau. C'est un système archaïque, alors qu'on a besoin d'un vrai plan de surveillance. » L'idée de multiplier les antennes pour réduire leur puissance est notamment évoquée. Reste au gouvernement à traduire en mesures concrètes ces recommandations.

**Le CDAFAL 75 soutient l'action de la Mairie de Paris dans la mise en œuvre de sa charte sur les nuisances électromagnétiques** qui limite les expositions à 5 Vm et à moins d'1 Vm pour les sites sensibles (crèches, écoles maternelles...) ce qui s'inscrit dans l'action de prévention demandée, même si la norme de 0,6Vm souhaitable n'est pas encore atteinte.

Notre association a demandé à la Mairie de PARIS de faire pression sur les opérateurs afin d'avancer sur leurs concertations concernant l'unification des présentations des dossiers techniques d'exposition. Actuellement ces différences complexifient inutilement l'appréciation des nuisances ; c'est d'autant plus regrettable que les logiciels de simulations ont une fiabilité confirmée par les mesures de terrain.